



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

ARTICLE 1. MÉTHODES AGILES

Les méthodes Agiles sont des méthodes de développement et de conduite de projet qui peuvent être proposées et utilisées dans le cadre des projets de développement de Solutions.

Ces méthodes offrent une alternative intéressante aux méthodes traditionnelles de développement.

Elles permettent de répondre de façon plus adaptée, pragmatique et évolutive aux besoins des Clients que les méthodes classiques dans lesquels les besoins du Client sont figés dès le départ et pour toute la durée des présentes, alors même que le Client ne peut avoir une vision suffisamment détaillée de son projet.

Pour ce faire, les méthodes Agiles travaillent par cycles de développement itératifs, incrémentaux et adaptatifs, permettant une réactivité permanente aux demandes et aux besoins du Client et notamment des utilisateurs de la solution souhaitée, ce qui a pour effet de réduire les résistances au changement et demande de privilégier la réalisation d'un produit véritablement opérationnel, à moindre coût, dans un délai contraint.

Les méthodes agiles reposent sur quatre valeurs fondamentales : « Personnes et interaction plutôt que processus et outils » ; « Solution fonctionnel plutôt que documentation complète » ; « Collaboration avec le Client plutôt que négociation de contrat » ; « Réagir au changement plutôt que suivre un plan ».

La mise en œuvre de ces valeurs n'est pas sans effet dans la conduite de projet et implique nécessairement :

- De disposer d'une équipe de développement soudée et responsabilisée, côté WHATSON-WEB et côté Client. La conduite de projets Agiles repose sur la dynamique de groupe et sur les personnes qui sont privilégiées plutôt que les processus contraignants ;
- De faire en sorte de privilégier le fonctionnement de la Solution et son adaptation réelle aux besoins des utilisateurs, plutôt que de se focaliser sur une documentation technique exhaustive que les utilisateurs et les informaticiens du Client devront s'approprier ;
- D'impliquer étroitement le Client et notamment les utilisateurs dans la réalisation de la Solution. Ceci suppose une réelle collaboration permanente des équipes et un retour d'information continu sur l'adéquation des développements aux attentes des utilisateurs ;
- De prendre en compte la nécessité de faire évoluer le projet au fur et à mesure des changements et évolutions du Client et de ses objectifs. Pour ce faire, la conduite de projets Agile privilégie la flexibilité plutôt que la planification, ce qui conduit à moins s'intéresser aux spécifications initiales pour se focaliser sur l'adaptation aux demandes du Client tout au long du projet.

WHATSON-WEB est spécialisé dans la conception et le développement d'outils web et mobile. WHATSON-WEB a notamment acquis un réel savoir-faire dans les développements mettant en œuvre la méthode Agile.

Le Client souhaite recourir à une solution web / mobile l'aidant à optimiser sa visibilité (ci-après la « Solution »).

Les Parties se sont entretenues sur l'intérêt de la mise en œuvre de la méthode Agile, laquelle a été exposée au Client à l'occasion de diverses réunions.

Le Client a eu toute latitude pour étudier l'intérêt pour son entreprise de mettre en œuvre les méthodes Agiles et d'en évaluer l'impact sur le projet et sur le fonctionnement de ses équipes, notamment quant à leurs disponibilités.

WHATSON-WEB a fourni au Client les informations techniques et commerciales relatives à sa méthodologie de développement. Le Client, qui a disposé de toute la latitude nécessaire pour poser des questions et demander des précisions et qui a disposé du temps nécessaire pour se forger une opinion quant à l'opportunité de mettre en œuvre les méthodes Agiles, estime que ces méthodes répondent à ses ob-

jectifs et sont adaptées au fonctionnement de son entreprise.

Le Client est conscient que la mise en œuvre des méthodes Agiles, qui impliquent notamment des itérations courtes, des livraisons fréquentes, des recettes au fil de l'eau et une gestion continue des priorités basées des estimations de valeur et de coût, impose une très grande implication de sa part et de celle de ses équipes dans la conduite du projet. Elles impliquent également une forte implication de sa part dans la conduite du changement qu'induit l'introduction de ces méthodes dans son entreprise.

C'est pour ces raisons que, connaissant bien les méthodes agiles, et estimant qu'elles lui permettront une parfaite maîtrise des coûts et des délais et une grande souplesse d'adaptation à ses besoins en cours de développement, le Client s'est tourné vers WHATSON-WEB.

Dans ces conditions, le Client a établi et transmis à WHATSON-WEB un brief exprimant ses besoins en termes de fonctionnalités attendues de la Solution (ci-après « Brief »). Ce Brief a été reformulé par WHATSON-WEB dans le Product Backlog. Sur la base de ces documents, WHATSON-WEB a réalisé une estimation de charges, structure et délais.

ARTICLE 2. DÉFINITIONS

« Anomalie » : Par Anomalie on entend toute différence entre le fonctionnement constaté d'un Développement ou de la Solution et le fonctionnement décrit dans le Sprint Backlog pour le Développement ou dans le Product Backlog pour la Solution, dès lors que cette différence est exclusivement imputable au Développement ou à la Solution.

« Brief » : désigne le document établi par le Client avec l'aide de WHATSON-WEB, qui décrit les objectifs du projet et les grandes fonctionnalités attendues de la Solution.

« Développement » : désigne le programme informatique, en code source et en code objet, destiné à mettre en œuvre les fonctions listées dans un « Sprint Backlog » et délivré à l'issue du Sprint afférent. Le Développement est une subdivision fonctionnelle de la Solution.

« Product Backlog » : désigne la liste des fonctionnalités de la Solution, organisée par ordre de priorité.

« Product Owner » : désigne le représentant du Client et des Utilisateurs en charge de définir l'ordre dans lequel les fonctionnalités seront développées. Il est également appelé à prendre les décisions importantes concernant l'orientation du projet. C'est notamment lui qui, en accord avec l'équipe, fixe les objectifs d'un « Sprint » au début de celui-ci, ou décide de l'interrompre en cas de changement d'objectifs. À ce titre, il doit posséder une expertise fonctionnelle métier et disposer du pouvoir nécessaire pour prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de la réalisation des Développements et de la Solution qui sont susceptibles d'engager le Client. Il est également l'interlocuteur privilégié de l'équipe de développement de WHATSON-WEB et se met à sa disposition.

« Rétrospective » : désigne la réunion réunissant le Scrum Master, l'équipe, le Product Owner et ponctuellement d'autres acteurs, fixée à l'issue de chaque Sprint et visant à discuter des axes d'améliorations de l'équipe.

« Scrum Master » : désigne le membre de l'équipe de développement de WHATSON-WEB qui est responsable de la Solution quotidienne des directives Scrum. C'est lui qui, notamment, est en charge d'animer l'équipe de développement, d'assurer un environnement de travail agréable pour l'ensemble des membres de l'équipe, d'aider l'équipe à progresser et de l'aider à travailler de façon autonome. Il a en outre la responsabilité de traiter les obstacles qui ralentissent ou empêchent l'équipe de travailler, le cas échéant, en demandant au Client de les supprimer.

« Solution » : désigne le programme informatique final, en code

source, qui réunit l'ensemble des Développements et qui met en œuvre les fonctionnalités définies dans le « Product Backlog », ainsi que la documentation d'exploitation afférente.

« Spécifications » : désigne les spécifications fonctionnelles apportant des compléments au Product Backlog pour la Solution et dans les Sprint Backlogs pour les Développements.

« Sprint » : désigne une courte itération nécessaire à la réalisation d'un Développement. Chaque Sprint débute par un Sprint Planning et se termine par un Sprint Review.

« Sprint Backlog » : désigne la liste des fonctionnalités à réaliser lors d'un Sprint ainsi que la liste des tâches correspondantes qui sont établies à l'occasion d'un Sprint Planning. La charge afférente à chaque tâche est déterminée par l'équipe de développement de WHATSON-WEB.

« Sprint Planning » : réunion rassemblant au début de chaque Sprint l'équipe de développement de WHATSON-WEB et le Product Owner visant à déterminer l'objectif et le contenu du Sprint et d'établir le Sprint Backlog.

« Sprint Review » : réunion de l'équipe de développement de WHATSON-WEB et du Product Owner à l'issue de chaque Sprint ayant pour tâche principale de proposer une démonstration du Développement et d'ajuster le contenu du Product Backlog en fonction des souhaits exprimés par le Client.

« WHATSON-WEB » : SAS au capital de 33.500 euros, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 789 096 286, située 7 rue Victor Hugo 59350 Saint André lez Lille, représentée par son Président, Monsieur Jérôme LEBLEU.

ARTICLE 3. OBJET

Les présentes ont pour objet de définir les conditions et les modalités de réalisation des prestations de développement de la Solution par WHATSON-WEB.

ARTICLE 4. OBJET

Les prestations objet des présentes se dérouleront selon le phasage suivant : une phase de lancement suivi d'une phase opérationnelle et, le cas échéant, une phase de finalisation.

4.1 PHASE DE LANCEMENT

La phase de lancement est destinée à la mise en place du projet et notamment des conditions méthodologiques et organisationnelles.

C'est au cours de cette phase que prendra place le Sprint 0 dédié aux travaux préparatoires du projet (par exemple : construction du Brief et du Product Backlog de la Solution, préparation des environnements et notamment de l'infrastructure de développement, mise en place de l'intégration continue, définition de l'architecture générale du projet, initiation des acteurs à Scrum, l'ajustement de l'estimation des charges par WHATSON-WEB, la révision éventuelle du Product Backlog, etc.).

L'attention du Client est attirée sur le caractère essentiel de cette phase de lancement qui va conditionner le bon déroulement futur du projet, notamment en raison de l'ajustement du Brief, du Product Backlog et des estimations de charges qui vont en résulter. Il est donc essentiel que le Client consacre toute la disponibilité requise à cette phase et fasse preuve d'une implication importante.

4.2 PHASE OPÉRATIONNELLE

Cette phase enchaîne les Sprints successifs selon les priorités fixées par le Product Owner afin de permettre à WHATSON-WEB de réaliser les Développements et de livrer la So-

lution.

Pendant toute la phase opérationnelle, le Client devra valider les Développements livrés, conformément aux présentes.

4.3 PHASE DE FINALISATION

En cas d'atteinte anticipée des Objectifs du Client telle que définie aux présentes, il est convenu que les Parties poursuivront l'exécution des présentes pendant le dernier Sprint en cours d'exécution au jour de la décision du Client. Ce dernier Sprint sera arrêté par le Comité de Pilotage.

ARTICLE 5. PILOTAGE DE PROJET

5.1 CHEF DE PROJET ET DIRECTEUR DE PROJET

Le Client désignera au plus tard au démarrage de la phase de lancement un Chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié de WHATSON-WEB et aura à charge d'assurer les relations entre les Parties.

Le Chef de Projet désigné par le Client devra disposer d'une très bonne connaissance de l'organisation du Client et du fonctionnement de l'entreprise, tout autant que des besoins du Client en lien avec le Projet.

Le Chef de Projet désigné par le Client, en tant qu'il représente ce dernier, devra disposer des pouvoirs nécessaires pour prendre les orientations stratégiques qui ne nécessitent pas une modification des conditions des présentes ou un engagement financier complémentaire.

Le Chef de Projet devra participer au Comité de Pilotage. Il aura également pour tâches, notamment, d'assurer la conduite du changement et de définir pour le Client la stratégie du système d'information.

Pour sa part, WHATSON-WEB désignera un Directeur de projet. Le Directeur de projet de WHATSON-WEB sera en charge de la coordination des équipes de WHATSON-WEB, de la production des documents et du suivi de projet de la fourniture des prestations conformément aux présentes et du recouvrement des créances. Comme le Chef de Projet du Client, le Directeur de Projet de WHATSON-WEB participera au Comité de pilotage.

5.2 COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage réunira a minima les personnes suivantes : le Product Owner ; le Scrum Master ; le Chef de Projet Client ; le Directeur de Projet de WHATSON-WEB.

Il pourra s'adjoindre ponctuellement ou définitivement les services de tout autre intervenant jugé nécessaire par le Client ou WHATSON-WEB. Il se réunira selon la périodicité définie entre les Parties. Il pourra toutefois être réuni à chaque fois que nécessaire, à la demande d'un de ses membres.

Le Comité de Pilotage aura pour fonctions : d'assurer le suivi des prestations ; de prendre connaissance des éventuels obstacles qui lui seront remontés par le Scrum Master ou toute autre personne et d'en assurer le traitement en proposant des actions correctives et en assurant le suivi de ces corrections ; de vérifier et contrôler l'exécution du budget et de prendre toutes dispositions en cas d'écart constaté ; de passer en revue les factures qui pourraient demeurer impayées, d'examiner les raisons de ces impayés, de prendre en compte au besoin les éventuelles contestations du Client et de prendre les mesures nécessaires à rétablir la situation ; d'assurer le suivi des réunions de rétrospectives qui ont lieu à l'issue de chaque Sprint afin de permettre l'amélioration des prestations et de proposer de part et d'autre, Client et WHATSON-WEB, les mesures qui s'avèreront nécessaires.

À l'issue de chaque réunion du Comité de Pilotage, WHATSON-WEB rédigera un compte rendu qu'il adresse au Chef de projet du Client. Ce dernier peut faire part de ses éventuelles observations par écrit.

ARTICLE 6. ENGAGEMENT DE COLLABORATION

La réussite d'un projet informatique, surtout lorsqu'il est conduit conformément aux méthodes Agiles acceptées par le Client, suppose une étroite collaboration entre les Parties et une disponibilité constante des équipes du Client et de WHATSON-WEB.

En effet, le succès d'un projet informatique ne dépend pas seulement de la qualité des prestations, mais aussi de facteurs échappant au contrôle de WHATSON-WEB et qui sont du ressort du Client, telles que les structures de l'entreprise, les méthodes de travail, les disponibilités, la qualification et l'implication du personnel affecté au projet.

La réalisation de prestations confiées à WHATSON-WEB suppose une intervention de personnel du Client qualifié et compétent, une collaboration avec le personnel de WHATSON-WEB tout au long de la durée du projet ainsi qu'une réactivité permanente. Cette disponibilité des équipes, tant de WHATSON-WEB que du Client, est rendue nécessaire du fait du processus de développement itératif et incrémental mis en œuvre par WHATSON-WEB.

Par conséquent, le Client collaborera en permanence et étroitement avec WHATSON-WEB à l'exécution des prestations des présentes. Le Client affectera à la réalisation des prestations tout personnel, mettra à la disposition de WHATSON-WEB tous moyens et informations et prendra toutes mesures nécessaires à la bonne exécution des prestations et, plus généralement, des présentes.

Le Client qui a accepté de recourir à la méthodologie Agile et qui en connaît les contraintes reconnaît que son organisation et ses méthodes sont compatibles avec la mise en œuvre de cette approche. Il s'engage en outre, en tant que de besoin à adapter son organisation et ses méthodes de travail aux principes et processus décrits dans les présentes.

Le Client garantit qu'il traitera toutes les demandes de WHATSON-WEB conformes aux objectifs des présentes et du Projet. WHATSON-WEB veillera, dans la mesure du possible, à maintenir les personnes affectées à l'équipe tout au long de la durée du Projet, sauf si la nature des Développements rendait nécessaire l'affectation d'une autre personne dont les qualifications seraient plus adaptées.

Le Client s'engage également à constituer et maintenir, tout au long de la durée du projet, une équipe d'utilisateurs composée de personnes qualifiées et compétentes eu égard aux prestations commandées par ses soins. Il ne s'agit pas pour le Client de mettre à disposition des informaticiens, mais des personnes disposant des compétences métier requises dans le domaine concerné par les diverses fonctionnalités attendues.

Le Client prendra toutes mesures utiles pour assurer la disponibilité de ses équipes et également des futurs utilisateurs concernés par les Développements et de tout autre personnel qui s'avérerait nécessaire à la bonne exécution des prestations. Il est précisé que l'équipe Projet et l'équipe Utilisateurs n'auront pas systématiquement à intervenir, mais que toutefois, pour le bon déroulement du Projet, le Client doit constituer ces équipes afin qu'elles soient en mesure de répondre à toute demande.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DES PARTIES

7.1 OBLIGATIONS DE WHATSONWEB

7.1.1 OBLIGATION DE CONSEIL

WHATSON-WEB est soumis à une obligation de conseil et de mise en garde dans le cadre de l'exécution des présentes.

Cependant, pour que WHATSON-WEB puisse effectivement exercer cette obligation, il importe que le Client, dans le cadre de son obligation de collaboration, lui fournisse des informations complètes et actualisées et participe activement au travail itératif à chaque Sprint.

7.1.2 OBLIGATIONS DE LIVRAISON

À l'issue de chaque Sprint, WHATSON-WEB livrera les Développements réalisés pendant le Sprint.

Il livrera de même la Solution en fin de phase opérationnelle, ou, en cas d'interruption du projet avant la fin de la phase opérationnelle, la Solution dans l'état de développement à la date d'interruption.

7.1.3 INFORMATION

WHATSON-WEB s'engage à maintenir tout au long du projet à la disposition du Client des personnels affectés à la réalisation des prestations, les informations relatives au projet et à son déroulement.

7.1.4 OBLIGATION DE MOYENS

Compte tenu des aléas inhérents à tout projet informatique, WHATSON-WEB est tenu d'une obligation de moyens.

À ce titre, il mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des Prestations, conformément aux normes, aux standards professionnels en vigueur, en tenant compte des développements technologiques accessibles à un professionnel raisonnablement diligent et dans le respect de l'esprit et de la méthodologie Agile adoptée.

WHATSON-WEB n'est responsable que des actions qui lui sont directement et exclusivement imputables.

7.1.5 OBLIGATION DE WHATSON-WEB LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À LA MÉTHODOLOGIE AGILE

WHATSON-WEB s'engage à livrer une Solution conforme au Brief et au Product Backlog. Toutefois, les Méthodes Agiles impliquent que le périmètre des prestations soit modulable, particulièrement en vue d'assurer le respect du prix et des délais. À ce titre, le Brief et le Product Backlog pourront être amendés d'un commun accord des Parties, en cours d'exécution des présentes, dans le cadre de changements de périmètre à la hausse ou à la baisse.

7.2 OBLIGATIONS DU CLIENT

7.2.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Client assure la maîtrise d'ouvrage du projet. À ce titre, il s'engage notamment à apporter à WHATSON-WEB, en temps utile, toutes les informations et livrables nécessaires au bon déroulement du projet et à l'avancement des Développements dans les délais et à faire en sorte de faciliter au maximum les interventions de WHATSON-WEB.

Il s'engage également à participer aux réunions du Comité de Pilotage et plus généralement à toutes les réunions rendues nécessaires par le projet, dans le souci de faire avancer les prestations et de trouver des solutions aux obstacles.

Enfin, il incombe au Client, qui s'y engage, d'effectuer, au fur et à mesure, dans les délais et selon les procédures visées aux présentes, les recettes des Développements et la recette de la Solution en fin de projet et de faire remonter les Anomalies ou difficultés rencontrées.

Le Client est le seul titulaire et responsable du nom de domaine attaché à la Solution.

7.2.2 MAÎTRISE D'OUVRAGE

Il appartient au Client de valider le contenu de chaque Sprint avant le démarrage.

Le Client est informé que les Sprints ne peuvent pas être modifiés en cours de réalisation, sauf accord des Parties.

La modification des Sprints doit toutefois demeurer exceptionnelle.

Chaque Sprint sera défini quant à son contenu au cours d'une

réunion préalable au lancement et un planning de réalisation du Sprint sera arrêté.

7.2.3 RECETTES ET CORRECTION DES ANOMALIES

Recettes itératives :

Pour chaque Sprint, le Client devra effectuer la recette du Développement issu de ce Sprint N au plus tard avant la fin du Sprint N+1.

Dans l'hypothèse où le Client ne ferait pas connaître ses observations, réserves ou refus dans ce délai, le démarrage du Sprint N+2 vaudra recette tacite du Développement issu du Sprint N. Les réserves formulées à l'occasion d'une recette itérative portant sur un Sprint ne remettent pas en cause la réalisation du Sprint suivant, sauf dans l'hypothèse où la levée des réserves conditionnerait logiquement la réalisation de ce Sprint.

En cas de réserves formulées sur les prestations effectuées lors d'un Sprint, WHATSON-WEB s'engage à lever lesdites réserves avant la fin du Sprint suivant et à soumettre la correction de ces réserves à la validation du Client dans le cadre de la recette du Développement issu du Sprint suivant. L'émission d'une réserve entraînera une réévaluation des critères d'acceptation et leur mise à jour si nécessaire.

Suite à la notification des Anomalies, WHATSON-WEB procédera à la correction du Développement en cause et présentera, pour recette, les corrections effectuées. WHATSON-WEB effectuera une seule re-livraison des corrections en vue de la recette du Développement en cause.

Recette définitive :

La recette définitive devra être effectuée par le Client au plus tard 15 (quinze) jours calendaires après la dernière livraison. Pour ce faire, il sera effectué un Sprint final pour fixer les Anomalies critiques et les Anomalies d'intégration.

Faute d'acceptation expresse, de réserves ou de refus émis dans ce délai, la mise en production des Développements (ou du Produit issu des prestations incluant les Développements) vaudra recette tacite.

Par ailleurs, la recette définitive du produit incluant les Développements sera réputée acquise à l'expiration du délai susvisé, si le Client n'a pas fait connaître dans ce délai son acceptation, ou émis des réserves, ou manifesté son refus.

Toute Anomalie constatée par le Client lors des opérations de Recette devra être notifiée par écrit à WHATSON-WEB sur un document de rapport d'Anomalies.

Le Client devra décrire chaque Anomalie de manière précise, en indiquant l'environnement et les conditions de la survenance de l'Anomalie pour que WHATSON-WEB puisse les reproduire et les corriger.

WHATSON-WEB fournira une estimation de la durée nécessaire à la résolution des Anomalies.

Le Client s'engage à effectuer une nouvelle recette du Développement à compter de la nouvelle livraison du Développement ou de la Solution corrigé.

Suite à la notification des Anomalies, WHATSON-WEB procédera à la correction de la Solution et présentera, pour recette, les corrections effectuées.

WHATSON-WEB effectuera une seule relivraison des corrections en vue de la recette de la Solution.

La recette définitive entraîne de plein droit l'exigibilité de l'intégralité du prix.

La recette définitive constitue le point de départ d'une période de garantie conventionnelle de 6 (six) mois durant laquelle WHATSON-WEB fait ses meilleurs efforts pour corriger les Anomalies.

A la fin de cette période de garantie conventionnelle débute la période de maintenance conventionnelles, dont les modalités sont fixées aux Conditions Particulières de Services.

ARTICLE 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 PROGIELS

WHATSON-WEB accorde au Client une licence d'utilisation inaccessible et intransmissible des progiciels nécessaires à la mise en œuvre de la Solution pour le territoire et la durée définis par les éditeurs des progiciels concernés.

8.2 ÉLÉMENTS GRAPHIQUES FOURNIS PAR WHATSON-WEB

Le Client acquiert de WHATSON-WEB le droit d'utiliser les éléments graphiques de la Solution fournis par WHATSON-WEB, exclusivement pour ses besoins, pour le territoire d'implantation du Client et pour toute la durée de maintenance de la Solution, sans être autorisé à les reproduire ou à les adapter.

ARTICLE 9. TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Pour les traitements de données à caractère personnel découlant le cas échéant des présentes, le Client est qualifié de Responsable du traitement et WHATSON-WEB est qualifié de sous-traitant, conformément à l'article 4 du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données :

«responsable du traitement», la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre ;

«sous-traitant», la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

ARTICLE 10. CONDITIONS FINANCIÈRES

10.1 DÉTERMINATION ET MODIFICATION DU PRIX

Les modalités de détermination du prix ont été calculées en fonction du Brief et du Product Backlog initiaux.

Il est expressément convenu qu'à l'issue du Sprint 0, WHATSON-WEB pourra proposer une modification de ses estimations budgétaires. Il devra toutefois les motiver. Si d'éventuelles difficultés devaient surgir à ce stade, elles seront réglées par le Comité de Pilotage. Faute d'accord après arbitrage du Comité de Pilotage, chaque Partie pourra alors décider de mettre fin aux présentes, sans pénalité ni préavis en informant l'autre Partie par lettre RAR.

Dans cette hypothèse, le Client restera néanmoins redevable du paiement des prestations effectuées à l'occasion du Sprint 0 et éventuellement des prestations effectuées jusqu'à la date de notification de l'arrêt des présentes.

Si un Sprint est en cours à cette date, les prestations dues pour ce Sprint devront être réglée à WHATSON-WEB qui s'engage à achever le Sprint et à livrer les Développements.

Le Client est informé et a expressément accepté que le Product Backlog et le Brief soient évolutifs, ce qui correspond à la méthodologie Agile, de façon à répondre au plus près à ses besoins.

Les fonctionnalités annoncées dans le Product Backlog ont donné lieu à une estimation des charges que WHATSON-WEB devra mettre en œuvre, par fonctionnalité, en prenant en compte la complexité technique de chaque fonctionnalité.

En outre, chaque fonctionnalité a donné lieu à une cotation en fonction de son importance, validée par le Client.

Compte tenu du caractère évolutif du Backlog, le Client dispose de la faculté de redéfinir ses priorités, de renoncer à une fonctionnalité ou de lui en préférer une autre en priorité. Ainsi, il est

tout à fait possible de réaffecter le budget d'une fonctionnalité à une autre fonctionnalité de même importance et complexité ou que ce budget puisse couvrir les Développements de plusieurs fonctionnalités de moindre importance et de moindre complexité.

Le prix pourra être révisé à la hausse dans l'hypothèse où le Client souhaiterait ajouter de nouvelles fonctionnalités non prévues dans le Product Backlog, sans pour autant réduire le périmètre fonctionnel d'ensemble.

10.2 MODALITÉ DE FACTURATION

Les modalités de facturation tiennent compte du nombre de Sprints réalisés sur chaque période de facturation. Les factures seront libellées en euros et adressées au Client. Le montant de la TVA applicable sera le montant en cours à la date de facturation.

10.3 MODALITÉ DE PAIEMENT

Les factures émises par WHATSON-WEB sont payable à réception.

Le paiement d'une facture ne pourra être différé que si elle fait l'objet d'une contestation dûment motivée par le Client qui adressera sa contestation et les raisons de celle-ci au Comité de Pilotage dans un délai maximum de 7 (sept) jours calendaires à compter de la date d'envoi de la facture.

Le non-paiement ne peut valoir que pour la Partie dûment contestée et ne peut en aucun cas justifier le non-paiement des factures qui ne sont pas concernées par la contestation ainsi soulevée.

Toute facture non réglée dans les délais, sauf s'il est motivé par un manquement de WHATSON-WEB, donnera lieu à paiement d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 (dix) points, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure préalable.

ARTICLE 11. CESSATION DES PRÉSENTES

11.1 CESSATION ANTICIPÉE DES PRÉSENTES POUR ATTEINDRE DES OBJECTIFS DU CLIENT

Le Client peut à tout moment considérer que le projet a des objectifs suffisants pour répondre à ses besoins et par conséquent décider d'interrompre les présentes. En conséquence, WHATSON-WEB accepte d'ores et déjà que le Client puisse interrompre les présentes, dans les conditions fixées ci-dessous, sans avoir à régler l'intégralité du prix initialement prévu.

Pour pouvoir bénéficier de cette sortie anticipée aux conditions du présent article, le Client adressera une lettre recommandée avec accusé de réception à WHATSON-WEB lui indiquant qu'il considère que le projet en l'état satisfait suffisamment ses objectifs.

Cette notification vaudra procès-verbal de recette définitive sans réserves du projet et celui-ci sera considéré comme achevé libérant les Parties de leurs obligations sous réserve des dispositions qui suivent et du parfait paiement de toutes les sommes dues par le Client, mêmes non encore facturées.

11.2 RÉSILIATION POUR FAUTE

En cas de manquement d'une des Parties à une de ses obligations substantielles, l'autre Partie pourra, 30 (trente) jours francs à compter de la date de réception ou, à défaut, de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit des présentes, sans préavis ni formalité judiciaire ou autre et sans préjudice

de tous autres droits ou actions notamment en vue de solliciter tous dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

A la fin des présentes, quelle qu'en soit la cause, WHATSON-WEB restituera au Client l'ensemble des documents, supports et information dont la restitution ou la fourniture sont prévues au titre des présentes pour la livraison des Développements et de la Solution.

ARTICLE 12. HÉBERGEMENT

Le Client fait son affaire de l'hébergement de la Solution.

Lorsque le Client sollicite l'hébergement de la Solution, cette prestation est confiée à la société NEXYLAN, SAS au capital de 150.000 euros, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 517 884 722, située 25 RUE CORNEILLE 59100 ROUBAIX, prise en la personne de son représentant légal.

Le Client déclare avoir pris connaissance des conditions contractuelles applicables aux prestations d'hébergement de la société NEXYLAN.

ARTICLE 13. SOUS-TRAITANCE

WHATSON-WEB pourra sous-traiter la création des éléments graphiques de la Solution, tout en demeurant l'unique responsable de l'exécution de la totalité des présentes.

ARTICLE 14. TOLÉRANCES

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou Partie des engagements prévus aux présentes, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des présentes, ni générer un droit quelconque.

ARTICLE 15. INVALIDITÉ PARTIELLE

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée. Cependant, les Parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

ARTICLE 16. DROIT APPLICABLE - LANGUE DES PRÉSENTES

De convention expresse entre les Parties, les présentes sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 18. DIFFÉRENDS

TOUT LITIGE RELATIF A LA CONCLUSION, L'INTERPRÉTATION, L'EXECUTION OU LA CESSATION DES PRÉSENTES SERA SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DE LILLE, Y COMPRIS EN RÉFÉRÉ, NONOBTANT L'APPEL EN GARANTIE OU LA PLURALITE DE DEFENDEURS.